



Compte rendu CHSCT ministériel

10 juin 2020

Le CHSCT ministériel s'est réuni le 10 juin 2020, sous forme de visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler.

Valérie Clément et Annick Pinard y ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour qui porte sur les impacts de l'épidémie de Covid 19 sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des agents du ministère, Patrick Soler souhaite un échange avec les organisations syndicales sur l'organisation du CHSCT ministériel.

Echanges sur l'organisation du CHSCTM

Patrick Soler indique que cinq réunions du CHSCTM ont été programmées en 3 mois, pour informer mais surtout associer les représentants du personnel, pendant le confinement et pour la préparation du déconfinement, et il souligne que leurs contributions ont fortement enrichi les textes.

Le CHSCTM a été au rendez-vous de la crise sanitaire, son travail a été remarqué et utile, et il remercie les organisations syndicales (OS) au nom du ministère et du ministre.

Le souci de la santé des agents et des apprenants a été pris en compte de façon prioritaire dans un contexte de travail difficile.

Les OS auraient préféré être plus écoutées, mais beaucoup de décisions relèvent de l'interministériel et des autorités de santé.

Certaines OS ont reproché l'absence de formalisme ce qui a conduit à deux boycotts de l'instance mais, malgré les efforts de l'administration, il était impossible de suivre le rythme. Patrick Soler rappelle que le nombre réglementaire de réunions du CHSCTM est de trois par an.

Il souhaite que le CHSCTM poursuive les travaux du programme national de prévention 2019-2022.

La reprise vers le présentiel est progressive. Un comité de suivi en format CTM est prévu.

Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, ajoute qu'il a fallu travailler dans l'urgence face à une situation inédite et avec des effectifs réduits. Pour le MAA, la priorité était d'assurer la paie.

Le CHSCTM et le groupe de travail CTM se sont réunis à un rythme soutenu (le MAA figure parmi les ministères qui ont réuni le plus d'instances).

Pour le ministère, le choix s'est posé entre le respect du formalisme avec une réunion du CHSCTM tous les mois ou 6 semaines, et moins de formalisme pour des échanges plus fréquents. C'est la deuxième solution qui a été retenue. Beaucoup d'éléments fournis par les OS ont été pris en compte.

Il rappelle que le délai pour répondre aux avis du CHSCTM est de 2 mois.

Après échanges avec les organisations syndicales, un avis portant sur la poursuite des réunions en visioconférence, notamment pour les personnes vulnérables, celles vivant avec une personne vulnérable ou devant garder leurs enfants, est adopté.

Examen de l'ordre du jour

Situation dans les abattoirs suite aux cas d'infections constatés

Fany Molin, sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments, fait le point sur la situation des abattoirs présentant des cas de Covid-19. En fait les cas ont été révélés systématiquement dans des ateliers de découpe et pas sur la chaîne.

- Essarts-en-Bocage (85): 21 cas Covid-19 confirmés chez les salariés de l'opérateur, 1 personne hospitalisée.

- Les Herbiers (85) : sur 55 salariés, 11 cas confirmés dont un agent du service Vétérinaire d'inspection (SVI) présentant des symptômes légers. Pas d'hospitalisation. L'abattoir a été fermé pendant une semaine.

- Sablé-sur-Sarthe (72) : 6 cas confirmés sur 509 salariés sur deux sites différents sans lien identifié entre les deux sites.

- Bignan(56) : 4 dépistages positifs sur 62 salariés.

- Saint-Jacut-du-Mené (22) : 141 cas détectés dans l'atelier jambon sur 355 personnes dépistées, 1 personne hospitalisée.

La chaîne porc a été arrêtée pendant 2 jours (car l'atelier était fermé), la reprise s'est faite au ralenti.

- Fleury-les-Aubray(45) : 94 cas positifs.
L'abattoir a été arrêté pendant une semaine.

Au total sur ces foyers, un seul agent du SVI a été atteint. 2 salariés ont été hospitalisés. Aucun décès n'est à déplorer.

D'autres dépistages ont été réalisés : en Île-de-France, un dépistage systématique de tous les personnels d'abattoir a été réalisé et tous les tests sont négatifs. C'est le cas également dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, les Alpes-Maritimes et la Martinique.

Par ailleurs les enquêtes auprès des DD(CS)PP ont fait remonter 40 cas de Covid-19 suspects ou confirmés (déclaratif des agents) en semaine 17 et 3 cas supplémentaires en semaine 19.

L'Alliance du Trèfle souhaite avoir des précisions sur une note très récente prévoyant un dépistage généralisé dans les abattoirs, même en l'absence de cas constaté, allant bien au-delà des préconisations de l'instruction de la DGS, et ayant fait fortement réagir les organisations professionnelles qui sont montées au créneau au plus haut niveau de l'État.

Fany Molin indique que cette instruction fait encore l'objet de discussions interministérielles pour aboutir éventuellement à une doctrine nationale.

Elle présente ensuite les enquêtes auprès des DD(CS)PP.

Dans la première (semaine 17), 27 directions avaient souhaité être accompagnées ; dans la seconde (semaine 19), 12 ont souhaité un accompagnement par le bureau des établissements d'abattage et de découpe.

Les DD(CS)PP n'ont pas signalé de difficultés sur les effectifs.

Sur les mesures de distanciation, la situation est semblable ou s'est améliorée dans 63 % des cas. Dans quelques abattoirs, le respect des mesures de distanciation s'est dégradé, surtout dans les locaux de vie, les couloirs et entre salariés de l'opérateur. La communication sur la chaîne peut générer des difficultés. Des méthodes alternatives de communication ont été proposées.

Tous les SVI ont reçu des masques. 6 % ont estimé qu'ils pourraient en manquer.

Les masques sont mis sur la chaîne, mais peu dans les locaux de vie et le reste de l'établissement.

En ce qui concerne les visières, elles n'ont pas été reconnues comme pouvant se substituer aux masques par le Haut Conseil de la Santé Publique, mais comme compléments. Certaines DDI les jugent peu efficaces, pouvant générer de la buée et difficiles à entretenir.

Les structures craignent un relâchement des opérateurs et la fatigue des agents. Les autres préoccupations concernent la priorisation des missions et la prise des congés.

Un 3ème questionnaire sera envoyé dans les prochains jours et la DGAL attend les propositions des organisations syndicales.

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, intervient sur l'actualisation des fiches abattoirs réalisées par le Ministère du Travail et la MSA.

A la suite de l'analyse des foyers de Covid-19, une révision des fiches est en cours.

Le ministère du travail prévoit une fiche spécifique sur la circulation dans les entreprises agro-alimentaires et une fiche spécifique sur la réception-livraison.

La MSA a associé les ISST et le réseau des référents nationaux abattoir (RNA) pour une meilleure prise en compte de la réalité du travail, du dispositif collectif de protection, notamment les risques dans les locaux sociaux et les bureaux.

Les problématiques spécifiques des SVI ont été identifiées pour pouvoir être prises en compte par les opérateurs.

Hubert Renault, ISST Bretagne-Pays de la Loire, ajoute qu'il a participé, avec une RNA, à une commission en Ile-et-Vilaine pour valider une méthode à adopter pour les visites. Des visites ont été ensuite réalisées à la demande de la préfète dans tous les établissements. Ces travaux seront valorisés par une communication aux niveaux régional et national.

Les organisations syndicales regrettent de ne pas avoir été destinataires du questionnaire envoyé aux DD(CS)PP, malgré leur demande.

Sont également évoqués par les OS :

- la qualité des masques : certains élastiques sont allergènes, certains masques en tissus sont très lourds, difficiles à porter quand il fait chaud,
- la difficulté d'approvisionnement pour les autres équipements : gants, charlottes...
- le nettoyage - désinfection Covid-19 devant être réalisé en plus par les agents du SVI eux-mêmes,
- le caractère légal ou pas d'une prise de température imposée systématiquement à l'entrée de certains établissements,
- les visites des établissements par les ISST,
- les cas de Covid-19 dans les SIVEP.

Fany Molin indique qu'elle proposera un projet de questionnaire aux OS et qu'elle transmettra la demande sur les SIVEP à ses collègues.

Elle rappelle certains facteurs de risque pouvant expliquer la création de clusters : nombre de personnes dans l'entreprise, présence de personnes extérieures à l'établissement, communautés à

vulnérabilité sociale (partageant logement et/ou véhicules), disposition des locaux, équipements de protection, difficultés de communication...

Patrick Soler précise que le plan de continuité d'activité des ISST a été modifié et que les ISST peuvent maintenant faire des inspections ciblées dans les établissements.

Information sur les mesures prises dans l'enseignement agricole

1. Enseignement technique agricole

Laurence Pers-Phillipoux, adjointe à la sous-directrice des établissements des dotations et des compétences, présente la synthèse de l'enquête sur la reprise dans l'enseignement agricole technique au 5 juin 2020 (voir le document). L'enquête se poursuit chaque semaine. Elle indique que l'autonomie laissée aux établissements a permis une bonne adaptation compte-tenu de la diversité des situations.

L'Alliance du Trèfle souhaite des informations sur le faible taux de récupération des masques (43 % des établissements) alors que l'approvisionnement en masques ne semble plus problématique au niveau national.

Laurence Pers-Phillipoux indique que les chiffres datent de quelques jours et que l'approvisionnement via les départements s'améliore.

Suite au comité technique ministériel du 2 juin, l'Alliance du Trèfle souhaite connaître le nombre et le pourcentage d'internats :

- visités par un médecin de prévention et ceux ayant fait l'objet d'un avis du médecin de prévention,*
- visités par un médecin généraliste et ceux ayant fait l'objet d'un avis d'un médecin généraliste,*
- sans visite ni avis d'un médecin de prévention ou d'un médecin généraliste.*

Pour ces derniers, une grille devait être élaborée par les ISST. L'Alliance du Trèfle, comme les autres organisations syndicales, regrette que cette grille n'ait pas été présentée lors de ce CHSCTM.

Les organisations syndicales évoquent également :

- les différences constatées entre le contenu du plan de reprise d'activité et la réalité (port du masque, balisage...),
- leur souhait de connaître les suites données aux 20 cas de droit de retrait,
- leur inquiétude sur les « vacances apprenantes » alors que tous les agents, notamment les enseignants, ont besoin de vraies vacances et vont devoir aussi préparer la rentrée,
- les conditions de la rentrée 2020 : présentiel ou mixte, configuration des sanitaires, des vestiaires, des internats, de la restauration ...
- leurs inquiétudes sur le recrutement d'élèves,
- l'insécurité des agents contractuels sur budget,
- l'organisation des oraux du bac,
- la mise à jour des DUERP.

Laurence Pers-Phillipoux indique que la rentrée scolaire 2020 fera l'objet d'un GT spécifique en format CTEA.

Les inquiétudes sur le recrutement sont partagées par l'administration et des rencontres ont lieu avec les Régions.

Les inquiétudes dans les DOM (notamment Mayotte et Guyane), confrontés de surcroît à une épidémie de dengue, sont prises en considération.

2. Enseignement supérieur agricole

Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur, présente la situation dans l'enseignement supérieur agricole.

Le déconfinement est progressif. Des lignes directrices communes ont été proposées pour le déconfinement mais la déclinaison opérationnelle relève des établissements et des CHSCT locaux. Une enquête hebdomadaire a lieu depuis le déconfinement et est révisée tous les 15 jours avec de nouveaux sujets. La dernière était axée sur les PRA, les difficultés rencontrées, les différentes étapes, l'activité pédagogique à distance, les stages, la situation dans les résidences, et le cas des étudiants ultra-marins.

Tous les plans de reprise d'activité ont été présentés en CHSCT et dans certains cas à la cellule de crise ou devant l'assemblée générale des personnels.

L'activité pédagogique se poursuit à distance.

Plus de 80 % des masques ont été reçus.

Le dialogue social se déroule dans chaque école sans difficulté.

Pour la rentrée prochaine, un point spécifique interministériel aura lieu la semaine prochaine.

Les organisations syndicales regrettent que les lignes directrices n'aient pas été examinées en CHSCTM, ni envoyées aux représentants du personnel des établissements. Elles dénoncent un dialogue social difficile dans certains établissements et souhaitent plus de précisions sur les conditions de la rentrée scolaire 2020.

Premiers retours sur l'application du plan de reprise d'activité

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que depuis le 13 mai, le taux de présence dans l'administration centrale et les DRAAF-DAAF, est passé de 14 % à 22,5 %, avec des retours en présentiel moins importants en administration centrale compte tenu du statut sanitaire de l'Île-de-France.

En corollaire le taux de télétravail est passé de 72 % à 66 % et celui des ASA de 4,5 à 3 % la semaine dernière.

Dans les DDI, le taux de présentiel était de 30 % le 13 mai, il est aujourd'hui de 46 %.

Les suspicions de Covid diminuent (136 au total à ce jour). Les cas confirmés (déclaratifs) s'élevaient à 96 le 11 mai et 99 cas sont comptabilisés aujourd'hui.

Les services ont fait remonter beaucoup de retours qualitatifs au début du déconfinement. Les fiches opérationnelles ont été très utilisées.

Les retours portent sur l'aménagement des locaux, les circuits, la mise en œuvre des gestes barrières (plexiglas, lingettes, gels...), le marquage au sol...

Il n'y a plus de signalement de difficultés d'approvisionnement. Pour les masques, il n'y a pas de défaut de livraison globalement. Les circuits et les interlocuteurs sont bien identifiés en cas de difficultés.



Sur le télétravail, un travail sera à conduire sur son évolution suite à la publication du décret du 5 mai et en lien avec le RETEX de la crise Covid-19. Ce sera un sujet sur la feuille de route sociale dès la rentrée.

Le télétravail lors de la crise n'a pas toujours été un « vrai télétravail », compte tenu notamment de la garde d'enfants qui ne permet pas un télétravail dans des conditions optimales.

Un groupe de travail sur le baromètre social aura lieu fin juin-début juillet. Une partie spécifique sera consacrée à la période de confinement, pour ne pas « polluer » le reste du baromètre social qui doit permettre une comparaison avec le précédent.

Les préoccupations identifiées sont la fatigue des agents, la rentrée, et un possible retour du Covid.

Jean-Pascal Fayolle annonce une mise à jour de la FAQ RH rapidement.

La reprise d'une activité « normale » est prévue un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit le 10 août.

Aujourd'hui l'objectif de présence à 50 % est un maximum pour recréer une communauté de travail, adaptable à la situation des agents, et n'a pas de valeur absolue.

Pour les réunions extérieures, les conditions de gestes barrières s'imposent à toutes les réunions, quel qu'en soit l'organisateur.

Pour Jean-Pascal Fayolle, les réunions ne peuvent pas être prévues en mixte (à la fois présentiel et visio). Pour lui les réunions formelles (CAP) devraient se dérouler en présentiel pour permettre les interactions directes car la visio introduit une distanciation de fait, mais il n'exclut pas d'organiser les CAP en visio.

Il indique par ailleurs que le paiement des heures de nuit à l'abattoir a fait l'objet d'un premier rattrapage sur la paie de mai.

Fiche inspection itinérante

Stéphanie Frugère indique que cette fiche (voir le document) a été construite en cohérence avec les instructions de FranceAgriMer et de l'ASP. Elle n'évoque pas les inspections prioritaires. Elle attend des retours par écrit des organisations syndicales très rapidement.

Point sur la situation Outre-mer

Mayotte

Le département est classé en zone orange. L'épidémie y est active et des évacuations sanitaires ont eu lieu vers La Réunion.

La DAAF compte 25 % des effectifs en présentiel : encadrement, paie des agents (assurée par la DAAF), logistique, informatique, inspection aux frontières. Le plafond de présentiel est fixé à 33 %. 3 CT-CHSCT se sont tenus.

Quelques classes rouvrent. Le niveau de connexion de la population est faible. CFA et CFPPA n'ont pas repris.

2 cas de Covid-19 ont été identifiés parmi les agents.

L'épidémie de dengue est plus préoccupante.



Guyane

Le nombre de cas augmente (frontière de 600km avec le Brésil). On assiste à un relâchement des gestes barrières. 70 % des effectifs est revenu au moins une fois à la DAAF.

Le représentant guyanais d'une OS ajoute que la situation est inquiétante : passage de 150 à 800 cas en 1 mois, et 6 personnes en réanimation alors qu'il y a seulement 10 lits de réanimation pour toute la Guyane.

L'épidémie de dengue sévit en même temps. Le reconfinement est en discussion.

Le pic Covid-19 est prévu pour la fin juin.

Pour la rentrée scolaire, les craintes sont grandes avec en septembre, la saison sèche à 45°C.

Les 2 abattoirs, à distance de 250 km l'un de l'autre, risquent de fermer, et on craint le retour du bétail tué « sous le manguier ».

La Réunion

Suite à un article de presse mettant en cause les agents de la DAAF, un communiqué de presse a été publié pour condamner l'article. Les agents restent inquiets et ont besoin d'être protégés.

Formation Covid-19

Stéphanie Frugère présente la note de service du 9 juin (voir le document) proposant une e-formation ouverte à tous les agents pour deux modules et aux acteurs de prévention et aux encadrants pour deux modules supplémentaires.

Cette formation est accessible aux apprenants. Elle est déployée dès maintenant.

Les deux modules supplémentaires peuvent être ouverts aux membres des CHSCT.

Pour l'Alliance du Trèfle, une communication importante du MAA doit permettre à un maximum d'agents de bénéficier de cette formation.

Actualisation de la fiche opérationnelle 9 sur la position des agents

Voir le document

Pour la garde d'enfants, Stéphanie Frugère précise que le droit au télétravail ou à ASA reste possible si l'enfant ne va à l'école que partiellement dans la semaine.

L'Alliance du Trèfle est satisfaite que la situation des agents proches d'une personne vulnérable soit enfin clarifiée.

Avis du CHSCTM

Plusieurs avis du CHSCTM, outre celui sur les réunions en visio, sont adoptés, relatifs :

- au temps syndical pour la participation aux instances des agents contractuels,
- aux masques,
- à la grille ISST sur l'internat,
- à l'alerte pour danger grave sur les conditions de travail des informaticiens des EPLEFPA,
- au plan de reprise d'activité pour les salles spécifiques (CDI, salle informatique, ateliers),
- aux conditions de travail post confinement,
- à la rentrée 2020,



- au plan de reprise d'activité pour l'enseignement supérieur,
- à la situation dans les DROM,
- au suivi du plan de reprise d'activité,
- aux contrôles,
- aux réponses aux avis,
- au refus de la fusion des instances CHSCT et CT.

Patrick Soler conclut le CHSCTM à 19h25.